



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fermeture de classes

Question écrite n° 67594

### Texte de la question

M. André Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les fermetures de classes intervenues lors de cette rentrée 2001 (en Moselle-Est, en particulier à Folschviller (Musset), Saint-Avold (Wenheck) et à Boulay (Krause) dans des secteurs confrontés à de fortes difficultés sociales ou à dominante rurale. La baisse démographique - limitée - ne justifie pas ces fermetures et devrait, bien au contraire, être mise à profit pour améliorer le taux d'encadrement et la qualité de l'enseignement. L'augmentation constante du budget de l'Education nationale ne devrait-elle pas se traduire par une meilleure prise en compte des contraintes liées à un environnement social sensible ? N'est-il pas choquant de constater que l'augmentation du budget de l'Education nationale se traduit en Moselle par des moyens humains moins importants que la seule baisse démographique ne saurait ni expliquer ni justifier. De plus, la remise en question annuelle de la carte scolaire, et de plus en plus tardivement, contraint les parents et les enseignants à s'organiser dans l'improvisation à chaque rentrée scolaire. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de mettre en place pour remédier à ces situations.

### Texte de la réponse

Les décisions prises au plan national en ce qui concerne la répartition des moyens d'enseignement et d'encadrement pédagogique reposent sur une méthode renouvelée. L'équité de répartition est assurée en pondérant la démographie scolaire par des critères sociaux, territoriaux et structurels, mesurés par des indicateurs, objectifs et reconnus, établis à partir des données de l'INSEE. Les dotations ainsi définies et notifiées globalement permettent la mise en oeuvre des axes de la politique nationale dans chaque académie. Les mesures d'ajustement prises pour le premier degré dans le département de la Moselle n'ont pas détérioré les conditions d'enseignement, puisque le taux d'encadrement global s'est constamment amélioré de 1997 à la rentrée 2000, passant de 5,36 postes pour cent élèves à 5,56. Ce taux devrait encore progresser à la rentrée 2001 et atteindre 5,59, quand le taux d'encadrement global au niveau national est de 5,33. Les recteurs et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, associés à la préparation de la rentrée scolaire selon leur niveau de responsabilité, déterminent alors l'affectation des moyens aux établissements et aux diverses structures scolaires d'appui à l'enseignement relevant de leurs compétences respectives. C'est en se référant à des données objectives et après consultation des instances de concertation que les mesures d'aménagement de la carte scolaire départementale de la Moselle ont été examinées par les autorités académiques, et notamment à Folschwiller, Saint-Avold et Boulay.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Berthol](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67594

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale  
**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 octobre 2001, page 5873

**Réponse publiée le** : 24 décembre 2001, page 7435